

ABONNEMENT

Saumur: Un an... 30 fr. Six mois... 16. Trois mois... 8. Poste: Un an... 35 fr. Six mois... 18. Trois mois... 10.

On s'abonne:

A SAUMUR, Au bureau du Journal ou en envoyant un mandat sur la poste, et chez tous les libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS

Annonces, la ligne... 20. Réclames... 30. Faits divers... 75.

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne:

A PARIS, A L'AGENCE HAVAS 8, place de la Bourse.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 28 JUIN

LE DISCOURS DE GUILLAUME II

Le nouvel empereur d'Allemagne a donné lundi au Reichstag lecture du manifeste que nous avons publié dès le lendemain. Il y a dans ce document deux parties à distinguer. De ce qui est relatif aux questions intérieures de l'Allemagne, nous n'avons rien à dire sinon qu'il apparaît clairement que le nouveau souverain n'a pas les idées libérales de son père et que sa politique se rapproche plutôt de celle qu'a pratiqué son grand-père l'empereur Guillaume avec les conseils de M. de Bismarck.

Ce qui nous intéresse davantage, ce sont les passages relatifs à la politique extérieure. Ce qu'on savait du nouveau souverain, son goût pour tout ce qui concerne l'armée, certains faits récents, tout contribuait à faire craindre un langage agressif. C'est avec une satisfaction, non exempte de réserves, qu'on peut constater que le discours de Guillaume II est pacifique. L'Empereur déclare « qu'il est résolu à maintenir la paix avec tout le monde. » Toutefois il ajoute: « autant que cela dépendra de moi, » et, à plusieurs reprises, il insiste sur la force de l'armée allemande.

Un autre passage est à citer: « Mon amour pour l'armée ne me mettra jamais dans la tentation de priver le pays des bienfaits de la paix, si la guerre n'est pas une nécessité. »

En 1866 et en 1870, l'empereur Guillaume Ier et M. de Bismarck ont estimé que, pour l'Allemagne, il était nécessaire que la guerre fût faite. Nous n'avons aucun élément qui nous permette d'apprécier, avec sûreté, quelles circonstances pourront donner dans l'avenir à un conflit ce caractère de « nécessité » qui déciderait l'Empereur à tirer le glaive. Il y a en France sur les « querelles d'Allemands » un dicton qui peut nous faire réfléchir!

L'Empereur d'Allemagne désire le maintien de la paix!

Félicitons-nous, mais ne nous endormons pas dans une sécurité dangereuse et ne nous abandonnons pas plus longtemps à des régimes d'aventure impuissants qui ne nous laissent de sécurité ni à l'intérieur ni à l'extérieur. ERNEST BAUDOIN.

Londres, 26 juin.

Le Times estime que, si clair et si net que soit le discours de l'empereur Guillaume, ce serait une faute de ne pas reconnaître qu'il laisse une grande marge que devra remplir le bon sens des Allemands et des nations étrangères. Bien que l'Allemagne se porte en champion de la paix, il s'agit là d'une paix qui doit présenter des conditions de nature à satisfaire les intérêts allemands et dont la durée est intimement liée à ses intérêts.

« Si nous désirons le maintien d'une paix également protectrice des intérêts britanniques, nous n'avons qu'un moyen de l'assurer, c'est de nous rendre aussi forts, aussi capables de nous suffire à nous-mêmes que le fait l'Allemagne. »

L'ADRESSE DU REICHSTAG

Voici, d'après les journaux allemands, le texte de l'Adresse du Reichstag à l'empereur Guillaume II:

« Très sérénissime et très puissant empereur et roi! très gracieux empereur, roi et seigneur!

« Le Reichstag partage avec Votre Majesté la douleur amère causée par la mort de S. M. l'empereur Frédéric III.

« Le peuple allemand avait la conviction que l'œuvre de l'empereur Guillaume Ier, d'impérissable mémoire, serait en sûreté dans ses mains, et que l'Allemagne arriverait à un magnifique développement par la paix et le travail, sous sa sage domination.

« Dieu en a décidé autrement. Après quelques mois de gouvernement, nous avons vu notre cher souverain descendre au tombeau. Les grandes espérances qu'on avait

fondées sur lui sont déçues; mais le peuple allemand n'en gardera pas moins sa mémoire dans son cœur.

« L'exemple brillant de la fidélité désintéressée donné par lui dans les temps difficiles, et du courage héroïque prouvé par les actes qu'il a accomplis comme par les souffrances qu'il a endurées, ne sera jamais oublié et exercera encore une influence puissante sur les générations suivantes.

« Nous avons appris de la bouche de Votre Majesté, avec une vive joie et avec un sentiment profond de reconnaissance, qu'elle était décidée à suivre la voie dans laquelle Sa Majesté l'empereur Guillaume, qui repose à présent en Dieu, a gagné la confiance de ses alliés, l'amour du peuple allemand et la bienveillance de l'étranger.

« Votre Majesté veut maintenir la Constitution intacte et développer la législation pour le bien de l'Allemagne, et notamment de manière à protéger les faibles et les opprimés; elle veut garantir et soutenir la loi et le droit.

« Le Parlement est prêt à soutenir de toutes ses forces Votre Majesté dans l'accomplissement de ses volontés, et espère que le Tout-Puissant accordera le succès à vos efforts.

« Votre Majesté est résolue à maintenir la paix, en s'appuyant sur des traités et des relations solides, tant que la guerre ne nous sera pas imposée.

« Pour assurer la paix et la reconquérir avec honneur, si elle venait à être troublée, Votre Majesté veut prendre soin de notre armée et la maintenir prête à faire face à l'éventure d'une guerre.

« Le Parlement allemand donne sa pleine adhésion aux nobles projets de Votre Majesté.

« Nous ne reculerons devant aucun des sacrifices nécessaires à la sécurité de notre patrie, comme nous avons déjà accordé à l'unanimité ce que le défunt empereur Guillaume Ier nous demandait pour commander la paix à l'Allemagne.

« Nous conservons d'ailleurs l'espérance que la paix du peuple allemand, si solide-

ment uni à son empereur et aux peuples qui lui sont alliés, ne sera troublée par personne.

« Nous souhaitons que Votre Majesté impériale et royale puisse donner à notre patrie une longue période de bonheur parfait.

« Que Dieu daigne accorder sa protection toute-puissante à Votre Majesté et à la maison impériale, et bénir et protéger la patrie allemande!

« C'est avec un profond respect que le Parlement allemand reste entièrement soumis à Votre Majesté impériale et royale.

« Berlin, le 25 juin 1888.

« LE PARLEMENT ALLEMAND. »

INFORMATIONS

LE SCRUTIN DE BALLOTAGE DANS LA CHARENTE

On lit dans la Lanterne:

« Nous croyons savoir que nos amis se décideront à voter au deuxième tour pour Déroulède quand même.

« Nous apprenons, du reste, qu'un certain nombre de comités se sont formés dans la Charente pour présenter à l'élection du 4<sup>er</sup> juillet la candidature de Déroulède. »

AU CONSEIL MUNICIPAL DE PARIS

Le Conseil municipal a voté d'urgence dans sa séance de lundi les deux projets de vœux suivants qui lui ont été présentés par M. Daumas:

1<sup>o</sup> Que le gouvernement prenne dans le plus bref délai les mesures nécessaires pour que la concession des mines de charbon de Rive-de-Gier soit retirée à la Société capitaliste et mise à la disposition des ouvriers mineurs syndiqués;

2<sup>o</sup> Que le gouvernement prenne les mesures nécessaires pour faire démolir la chapelle expiatoire avant l'année 1889.

16 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LA BARQUE ROUGE

Par Ch. SAINT-MARTIN

CHAPITRE VI

Sur les hauteurs d'Allonnes

A peine Louis Duparc eut-il jeté les yeux sur le corps inanimé qui flottait sur les eaux et reconnu Mlle Rosa Marinval, qu'il comprit l'étendue de sa perte et la gravité de sa situation.

Toutes ses espérances, tous ses rêves d'avenir s'évanouissaient du coup. Mlle Rosa morte, comment se ferait désormais le mariage? Comment Louis retrouverait-il sa fiancée? Dans quelles conditions l'union projetée, si douce à son cœur, et si nécessaire à sa vie, pourrait-elle s'accomplir?

Mais, sans perdre une seconde à se livrer à ces douloureuses réflexions, Louis s'était empressé d'aider Beaudrillard et Lheureux, qui, penchés sur le bord du bateau, attiraient à eux le corps de leur amie.

Beaudrillard, qui avait voué depuis longtemps une vive affection à Mlle Rosa, ne pouvait retenir

ses larmes en voyant ces yeux fermés et ces traits contractés par les souffrances et l'agonie.

Pendant ce temps, le Furet maintenait le bateau dans la même direction. Ses yeux fixés sur le corps de Mlle Marinval qu'on soulevait avec peine, apercevant les débris de papier timbré qui flottaient autour de la barque. Sa curiosité fut aussitôt éveillée. Un petit clerc d'avoué sait quelle importance peut avoir le papier timbré. Se penchant donc, sans abandonner son poste, Charlot saisit les débris flottants, mais, au même instant, il fut appelé par Louis Duparc et il les froissa précipitamment dans la poche de son paletot, sans y prêter davantage attention.

Un instant après, le corps de Mlle Rosa était recueilli dans le bateau, déposé sur le plancher du fond et doucement roulé de droite à gauche par Beaudrillard et Duparc pour empêcher, s'il était possible encore, l'asphyxie complète.

Charlot fut chargé de soutenir la tête, et Lheureux de veiller à la marche du bateau qui suivait le courant.

Les trois hommes et l'enfant gardaient un profond silence. Leur émotion était peinte sur leurs visages. Penchés sur le corps de leur vieille amie, ils attendaient son retour à la vie et commençaient à désespérer.

— Il y a trop longtemps qu'elle est dans l'eau, dit tout à coup Symphorien avec un geste violent,

— Qui a commis ce crime? s'écria Lheureux.

— C'est Raimbault, répondit Louis avec force.

— Raimbault! vous en êtes sûr? vous l'avez vu?

— Oui, je l'ai reconnu tout à l'heure, et vous savez bien que Mlle Marinval était avec lui.

— Vous avez raison. Cet homme est un assassin, dit Beaudrillard, il faut le dénoncer à la justice, ou plutôt il faut en faire justice nous-mêmes...

— Mon cher Beaudrillard, dit Louis, toujours calme, occupons-nous d'abord de Mlle Rosa. Si nous parvenons à la rappeler à la vie, elle pourra peut-être nous révéler de plus terribles secrets.

— Lesquels, mon ami?

Louis Duparc regarda fixement Beaudrillard pour appeler son attention sur ce qu'il allait dire.

— Qu'est devenue ma mère? Qu'est devenue Charlotte?

Symphorien pâlit.

— C'est vrai, murmura-t-il; je n'y pensais pas; ce misérable est capable... mais non, espérons qu'elles sont sauvées.

— Oui, appuya Lheureux; espérons qu'elles sont sauvées...

A ce moment, Beaudrillard crut saisir un mouvement sur les lèvres de Mlle Marinval. Il se retint un instant pour ne pas donner un faux espoir à ses amis, mais tout à coup, voyant le mouvement

se reproduire, il s'écria:

— Elle vit! elle vit! voyez, elle respire!

Louis se pencha sur le visage de la vieille fille et reconnut l'exactitude de l'observation de Beaudrillard. Mlle Rosa respirait, son pouls battait, son cœur se soulevait légèrement.

— Dieu soit loué! s'écria le jeune homme.

Quelques minutes après, les lèvres de Mlle Rosa s'entr'ouvraient avec agitation et ses mains battaient l'air comme si elle eut soutenu une lutte avec un fantôme.

Puis on l'entendit murmurer faiblement:

— Raimbault... Raimbault... grâce!

Louis se pencha vers elle, et, doucement, lui ouvrit les yeux. Mlle Rosa parut sortir d'un affreux rêve.

— Louis... Louis... Charlotte! dit-elle.

Sa voix n'était qu'un souffle. Louis eut peur de la voir s'évanouir à nouveau et pour toujours, et il reprit d'une voix ferme:

— Ma tante, où est ma mère, où est Charlotte? le savez-vous?

Mlle Rosa sembla à peine comprendre la question qui lui était adressée; cependant son bras se leva au-dessus de la barque, ses yeux s'ouvraient, et comme un souffle:

— Là! là! murmura-t-elle... Raimbault... le contrat... la barque...

— La Barque rouge? demanda Beaudrillard.

On lit dans le XIX<sup>e</sup> Siècle :

« Sait-on à quoi M. Jules Grévy occupe ses loisirs ? »

» A écrire ses mémoires.

» Commencé à l'époque où le propriétaire de l'hôtel fameux de l'avenue d'Iéna était encore Président de la République, cet ouvrage, auquel M. Jules Grévy met la dernière main, touche aux événements qui se sont déroulés de 1848 à 1886 et auxquels l'auteur a été mêlé.

» A ce sujet, un grand éditeur de New-York vient d'offrir de très brillantes conditions à M. Grévy pour qu'il lui soit permis de publier ses Mémoires simultanément dans deux journaux, à Londres et à New-York.

» Il faut espérer que les Mémoires ne s'arrêteront pas à 1886 et que M. Wilson ajoutera un chapitre, au moins tout aussi intéressant, de 1886 à mars 1888. »

Le refus opposé par le ministère de laisser rentrer en France le duc d'Aumale inspire au *Journal des Débats* les réflexions suivantes :

« L'Institut a fait une démarche inutile. Le cabinet a repoussé sa demande. Ce fait, après tout, n'a rien qui nous puisse surprendre. Les ministres qui nous gouvernent ne sont pas gens à accorder beaucoup d'attention aux vœux de l'Institut de France. Ils puisent leurs inspirations ailleurs. Ils ont leurs tripots à écouter et à contenter. Les hommes politiques qui ont tiré M. Boulanger de l'obscurité, et l'ont amené au pouvoir pour faire la besogne que l'on sait, ne pouvaient donner au général de l'*Intransigeant* et de la *Lanterne* l'ennui de revoir en France son ancien protecteur et sa récente victime. On conçoit, d'ailleurs, que les ministres aient grand souci de leur responsabilité, quand il s'agit de la sûreté de l'Etat. Tandis que M. Félix Pyat, dont la candidature était naguère publiquement recommandée par quelques membres du cabinet actuel, parade aux côtés des ministres dans les cérémonies publiques, M. le duc d'Aumale ne peut habiter Chantilly ni assister aux séances de l'Académie française. Ce serait trop dangereux. Chacun peut faire ses réflexions là-dessus et en conclure ce qu'il lui plaira. »

La *République française* dit de son côté :

« Le conseil des ministres en a décidé autrement ; il juge que les circonstances ne sont pas favorables à cette mesure de justice et de clémence ; en alléguant les circonstances, il indique cependant qu'un jour peut venir où cette mesure pourra être prise sans inconvénient. »

» J'aurais pensé, quant à moi, et je tiens à le dire, que la République est assez forte, que la République a le cœur assez haut placé pour pouvoir accorder sans crainte à ce vieux soldat la joie de revoir la terre, la douce terre de France, avant de fermer les yeux. — *Joseph Reinach.* »

Telle est l'opinion de deux des principaux journaux républicains.

— Oui... la *Barque rouge.*

— Et Charlotte ? reprit Louis avec angoisse.

— Oui... oui... Charlotte... là, Raimbault !... Ah ! mon Dieu, pitié !

Et M<sup>lle</sup> Rosa, poussant un profond soupir, tomba à la renverse, les yeux mi-clos, pour ne plus se relever.

La pâleur envahit de nouveau son visage qui parut de marbre, et ses traits se fixèrent dans l'immobilité solennelle de la mort.

Bea드릴lard, étouffant un sanglot, se précipita près d'elle.

— Pauvre femme, s'écria-t-il, elle est morte !

Abîmé dans sa douleur, Louis se mit à genoux et pria pour cette femme qui avait voulu le rendre heureux.

Pendant ce temps le Furet, qui n'avait jamais vu la mort, jetait des regards effrayés sur le visage de M<sup>lle</sup> Marinval.

La nuit était venue, nuit effrayante, qui voilait tous les désastres de la vallée et dérobaient un instant la marche envahissante du fléau. Le vent s'était élevé, faisant mugir les flots, et emportant au loin les cris des inondés et les échos des signaux d'alarme. Une grosse lune rouge, sinistre, montait à l'est entre des nuages noirs et jetait des reflets de sang sur le lac fangeux.

L'enfant se signa. Cette lune, ces eaux débordées, ce cadavre, ces tocsins, ces bruits lointains,

Délicieuse étourderie.

La préfecture de la Seine a décidé de donner un successeur à M. Essique, maire du troisième arrondissement, auquel son état de santé rend difficile l'exercice de ses fonctions.

Telle est la note que l'administration a communiquée, hier soir, à ses journaux.

La vérité, la voici :

M. Essique a tout simplement, il y a quelques jours, marié un fils avec sa mère. Une étourderie peu commune lui a fait prendre le nom de la mère du fiancé pour celui de la future.

C'est charmant, et il ne faudra rien moins qu'un arrêt de la Cour de cassation pour réparer la faute invraisemblable de ce singulier officier ministériel.

### L'ENCYCLIQUE DU PAPE

On écrit de Rome, 26 juin :

« L'Encyclique de *Libertate humana*, commençant par ces mots : *Libertas prostantissimum naturæ donum*, paraît aujourd'hui. »

Elle donne la définition psychologique et théologique de la liberté.

» La nature de la liberté humaine dans les individus isolés, comme dans les individus réunis en société, dans les gouvernants et dans les sujets, implique la nécessité de se conformer à la loi naturelle suprême qui procède de Dieu.

» L'Eglise a toujours beaucoup fait pour défendre la liberté civile et la liberté politique des peuples. Elle a aboli l'esclavage, civilisé l'humanité. Elle n'est pas l'ennemie de la liberté légitime, honnête, mais elle est l'ennemie de la licence.

» Le Pape expose ensuite les doctrines du faux libéralisme, autrement dit du naturalisme, erreur qui consiste à déclarer qu'il n'y a pas de loi suprême, que chaque homme se fait sa foi et sa religion.

» Cette doctrine, dans ses dernières conséquences, tend à détruire la notion de la différence entre le bien et le mal, entre le juste et l'injuste ; elle fait repaître la société uniquement sur la force.

» Beaucoup de libéraux répugnent à de telles extrémités, en distinguant la liberté de la licence, mais ils sont évidemment in-conséquents avec leurs principes.

» Le Pape expose que, dans toutes les formes de la liberté, libertés de la presse, de l'enseignement, etc., la pure doctrine de l'Eglise est que l'homme et la société doivent jouir de la liberté que la vraie religion seule peut donner.

» L'Eglise permet les libertés modernes comme hypothèse de droit commun. Le Pape condamne la théorie du faux libéralisme sur les religions considérées comme question privée.

» Les libertés ne peuvent être réclamées comme des droits absolus, mais être proclamées et tolérées en fait.

» L'Eglise n'est pas l'ennemie de la démocratie, et ne repousse aucune forme de gouvernement. »

c'en était trop pour lui. Il avait peur.

— Alerte ! cria tout à coup Lheureux.

Louis et Bea드릴lard se relevèrent. Pendant qu'ils priaient près de la morte, la barque était revenue peu à peu vers le milieu de la vallée et le courant central l'avait saisie et emportée en avant.

De grands arbres s'élevaient comme des ombres grimaçantes, à demi éclairées par la lune qui disparaissait de temps à autre et ne laissait après elle qu'une obscurité profonde.

Bea드릴lard et Duparc se jetèrent sur les rames, Charlot et Lheureux sur le gouvernail. Mais au moment d'agir, il y eut une hésitation.

— Où aller ? murmura Symphorien. A gauche vers la levée, ou à droite vers les hauteurs d'Allonnes, ou devant nous dans la vallée ?

— La levée est bien loin de nous maintenant, observa Lheureux, et il y a bien des obstacles à franchir pour y arriver par cette nuit noire.

— Il ne faut pas laisser échapper Raimbault, reprit Bea드릴lard. Vous avez entendu ce que nous a dit M<sup>lle</sup> Rosa : Charlotte est avec lui dans la *Barque rouge.*

— Elle n'a pas dit cela, mon cher Bea드릴lard. Elle a seulement prononcé quelques mots inintelligibles.

— Si, si, reprit Symphorien, qui n'aimait pas la contradiction ; je l'ai bien entendue ; elle disait : « Charlotte, là, dans la *Barque rouge.* »

### ÉTRANGER

ALLEMAGNE. — Berlin, 27 juin. — On assure que l'Empereur et M. de Bismarck ont reçu des lettres de menaces qu'on attribue à des socialistes.

Des mesures de précautions sont prises.

Le directeur de la police, appelé par l'Empereur, a exprimé l'avis que, depuis la mort de Guillaume I<sup>er</sup>, l'agitation règne parmi un certain nombre de socialistes qui sont en relations avec le comité anarchiste de Londres.

Si la tentative contre le nouvel Empereur aboutissait, les socialistes y verraient la réalisation de leurs espérances.

L'Empereur a été très impressionné. On a ordonné de nombreuses perquisitions. Plusieurs arrestations ont été opérées.

C'est par suite de ces craintes que, contrairement aux habitudes, la voiture de l'Empereur est entrée à Berlin dimanche, escortée d'un peloton de cuirassiers.

Les journaux n'ont pas encore parlé de ces incidents, qui sont connus seulement dans un cercle restreint. Bien qu'ils aient un fondement assez sérieux, les membres du parti progressiste manifestent surtout la crainte qu'ils soient exagérés dans un but politique.

— On parle déjà de la date du couronnement royal de l'Empereur à Königsberg : il est question du 8 octobre. On dit aussi que plusieurs souverains de l'Europe, et notamment le roi d'Italie, viendront à Berlin à ce moment.

— La *Gazette de Voss* du 26 juin croit savoir qu'une entrevue aura lieu en automne entre l'empereur d'Allemagne et l'empereur d'Autriche. Elle sera précédée d'une visite faite à la cour de Berlin par le prince impérial Rodolphe d'Autriche.

### NOUVELLES MILITAIRES

EXPÉRIENCES DE BRANLE-BAS DE COMBAT A TOULON

Hier matin ont eu lieu à Toulon les expériences annuelles de branle-bas de combat.

Dès cinq heures, les remorqueurs et les canots de la direction des mouvements du port transportaient dans leurs forts respectifs 4,200 hommes d'infanterie de marine. En attendant la canonnade, les hommes de l'infanterie ont fait l'exercice de pièces sous la surveillance des officiers d'artillerie.

La direction du service de santé avait fourni un médecin, un étudiant et un infirmier de visite pour chaque détachement. Les infirmiers de visite, sac au dos, portaient le brassard de la convention de Genève.

Le nombre des forts et batteries à défendre étant de 48, même nombre de brancards avaient été fournis par l'intendance militaire.

L'amiral Dupetit-Thouars avait établi son

Pendant que ses amis s'entretenaient ainsi, en attendant sa décision, Louis réfléchissait.

Il lui semblait difficile d'atteindre la levée pendant la nuit, inutile de s'avancer dans la vallée et impossible d'attendre le jour dans la même position, avec le corps de M<sup>lle</sup> Marinval au milieu du *Sagittaire.*

Sa résolution fut donc promptement prise.

— Il faut nous diriger, dit-il, vers les hauteurs d'Allonnes pour y déposer le corps de notre pauvre amie. Nous gagnerons ainsi du terrain et nous nous écarterons moins de Raimbault Marinval.

Bea드릴lard et Lheureux applaudirent tous les deux à cette résolution : le premier, parce qu'elle le rapprochait de la *Barque rouge* qu'il voulait à tout prix rejoindre, l'autre, parce qu'elle l'arrachait enfin à l'inondation.

Louis disposa avec respect le corps de M<sup>lle</sup> Rosa et le couvrit d'un morceau de toile à voile.

Quand il eut achevé ce triste devoir, Bea드릴lard, très ému, enfonça avec rage sa rame dans l'eau.

— En avant, cria-t-il, et vous autres, attention au gouvernail !

Un instant après, la barque, vigoureusement poussée, traversait le courant, sortait des prairies de l'Authion, rentrait sur les champs, passait près des maisons de Bonneval et du Bouchet et se dirigeait vers les collines voisines. (A suivre.)

quartier général à la préfecture maritime, le major général et son aide de camp au cap Sèpét, et le major de la flotte au fort Lamalgue.

### CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST

RÉPARTITION DES CLASSES

Aucune modification ne pouvant être apportée cette année dans les époques de passage des classes, soit dans la réserve de l'armée active, soit dans l'armée territoriale ou sa réserve, les commandants de recrutement viennent de terminer le travail d'affectation.

En conséquence, à partir du 4<sup>er</sup> juillet prochain, les vingt classes astreintes au service militaire se trouveront réparties de la façon suivante :

Armée active : Classes de 1883, 1884, 1885, 1886 et 1887.

Réserve de l'armée active : Classes de 1879, 1880, 1881 et 1882.

Armée territoriale : Classes de 1874, 1875, 1876, 1877 et 1878.

Réserve de l'armée territoriale : Classes de 1868, 1869, 1870, 1871, 1872, 1873.

Le temps de service des hommes de la classe de 1887 comptera à partir du 4<sup>er</sup> juillet prochain, quoique cette classe ne doive être appelée sous les drapeaux que vers le mois de novembre.

Aux termes de la loi actuellement en vigueur, les hommes appartenant à la classe de 1867 se trouveront dérogés au 4<sup>er</sup> juillet de toute obligation militaire, mais les bureaux de recrutement ont reçu des instructions pour tenir prêts jusqu'à nouvel ordre les dossiers de ces hommes.

Cette mesure est motivée par l'adoption au Sénat de l'article de la nouvelle loi militaire qui fixe à vingt-cinq années, c'est-à-dire jusqu'à l'âge de quarante-cinq ans, la durée du service imposé à tout Français.

Le ministre de la guerre se réserve de prendre à l'égard de cette classe telle mesure qu'il jugera convenable après la promulgation de la loi en discussion.

Rappelons que deux classes de réservistes, celle de 1879 et de 1881, sont appelées à accomplir cette année une période d'exercices de vingt-huit jours pour les hommes non exercés et de treize jours seulement pour les exercés.

Par exception, les réservistes exercés appartenant aux 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> corps qui exécutent des manœuvres seront retenus pendant vingt-huit jours à partir du 20 août jusqu'au 16 septembre.

Les affiches qui viennent d'être apposées par les soins du gouverneur de Paris indiquent d'ailleurs d'une façon très précise les dates auxquelles sont convoqués chaque catégorie de réservistes.

Ce qu'il est important de faire connaître, c'est que les réservistes exercés déjà convoqués pour quinze jours, au commencement de l'année, par ordres d'appels individuels, n'ont pas à répondre à cette convocation.

Il en est de même pour les hommes qui ont pris part à l'essai de mobilisation exécuté l'an dernier dans le 17<sup>e</sup> corps.

SQUARE DU THÉÂTRE

HARMONIE SAUMUROISE

Chef : M. GOUBEAULT

Concert du dimanche 1<sup>er</sup> juillet 1888, à 8 heures 1/4 du soir.

Programme

1. *Ké-Son*, pas redoublé..... BIDEGAIN.
2. *La Couronne d'or*, ouverture..... BUOT.
3. *Mario-Thérèse*, valse..... PINOUEL.
4. *La Favorite*, fantaisie..... DONZENTIL.
5. *Serrons les rangs*, allegro..... SIGNARD.

La *République française* en veut décidément à la cavalerie ; dans son numéro d'avant-hier, la nomination du général Villain au commandement du 9<sup>e</sup> corps est appréciée comme il suit :

« Il fallait mettre à la tête du 9<sup>e</sup> corps d'armée un général profondément dévoué au gouvernement républicain ; nos lecteurs n'ont pas perdu le souvenir de certains incidents fâcheux qui eurent pour conclusion le départ de la brigade de ca-

valerie du 9<sup>e</sup> corps et la mise en disposition de l'honorable général Schmitz. En envoyant à Tours le général Villain, qui fut commandant militaire du Sénat, M. de Freycinet a obéi aux plus sages et patriotiques inspirations. »

Voilà la nouvelle brigade de Tours bien et dûment avertie !

**CHEMIN DE FER A TRAVERS ANGERS**

Le Journal de Maine-et-Loire publie cette formule de déposition à l'enquête ouverte sur le vain projet d'établissement d'un chemin de fer d'Angers à Candé, avec embranchement sur les Ponts-de-Cé (d'Angers à Candé par les Ponts-de-Cé, sic) :

« Monsieur le Directeur, Le projet de faire passer un chemin de fer à travers les boulevards de la ville d'Angers est purement et simplement absurde ! Si jamais cette bourde immense, colossale, est exécutée, tous ceux qui, en quelque manière, auront prêté la main à la réalisation de cet absurde projet, mériteront d'être voués, *in æternum*, à l'exécration des générations d'Angévois présentes et futures. Et il sera fait ainsi qu'ils auront mérité. Voilà mon avis. Je n'en ai point honte. Je vous le donne et vous pouvez en faire part. »

Et je signe : RICOU. »

Nous craignons pour la ville d'Angers que des influences politiques ne fassent passer outre toutes les observations, et qu'elle ne soit affligée de cette monstruosité. Tout est possible en République.

#### COUP DE Foudre

Dimanche dernier, vers 7 heures du soir, un orage violent a éclaté sur la commune du Paillet, canton de Montrevault, arrondissement de Cholet.

La foudre est tombée sur le toit de la maison de M. Poilâne, bourrelier à la Croix-de-Victoire.

Cet homme, qui était occupé à lire dans sa boutique, se vit tout-à-coup enveloppé de feu ; il fut jeté violemment à bas de sa chaise, sur le plancher, où il resta à moitié étourdi pendant quelques instants.

Les voisins accoururent et relevèrent M. Poilâne, tout étonné de se voir à terre et se demandant sérieusement s'il était encore bien vivant.

Il n'avait heureusement aucun mal et ne sentait qu'un léger fourmillement dans un bras.

Cependant la foudre avait fait son œuvre de destruction à l'étage supérieur, où par bonheur ne demeure personne.

Traversant le toit, elle avait percé le plafond juste au-dessus d'une armoire qui fut mise littéralement en pièces.

Détail curieux : un bocal rempli de liqueur, placé sur un des rayons du meuble, fut trouvé au milieu de l'appartement, sur un tas de linge, sans avoir presque rien perdu de son contenu.

Les appuis des fenêtres, en fonte, ont été descellés, les vitres des croisées brisées en mille morceaux, le mur transpercé en plusieurs endroits, et la foudre descendue à l'étage au-dessous, où se trouvait M. Poilâne, est allée de là se perdre dans un puits creusé au-dehors, de l'autre côté du mur, en détériorant une pompe.

Il y a quelques années, la foudre avait produit des effets semblables dans la maison voisine, chez M. Casbron, gendre de M. Poilâne.

**POITIERS.** — Dans sa dernière séance, le Conseil municipal de Poitiers a élevé de 42,000 à 45,000 fr. la subvention théâtrale pour l'année 1888-1889.

**SARTHE.** — On nous écrit que M. le marquis René de Talhouët a été nommé maire du Lude, et son frère, M. le comte Georges, maire de Thoré. C'est une double victoire pour les conservateurs.

A La Flèche, au contraire, le refus persistant de l'ancien maire, M. de Lamandé, qui n'a pas voulu même entrer dans le Conseil municipal, a livré l'administration aux républicains. Le nouveau maire, un pur jacobin, a immédiatement signalé son administration en expulsant les Frères des écoles communales. Heureusement il s'est trouvé une âme généreuse, qui a pris l'initiative d'une souscription pour acheter un

grand local, où les Frères vont être réinstallés à la grande satisfaction de la plus grande partie de la population fléchoise.

(Union de l'Ouest.)

A la suite d'un pari, M. Baumard, de la Société des bicyclistes saintais, a fait dimanche 80 kilomètres en trois heures dix-huit minutes en bicyclette. Parti de Saintes à cinq heures trente, il était de retour à neuf heures moins douze minutes, gagnant près d'un quart d'heure sur le temps fixé.

#### LES VINS ALLEMANDS

Nous lisons dans la Gazette de Francfort :

« On n'a malheureusement pas assez attiré l'attention sur la décision prise par le ministre du commerce en France, à la date du 15 juin, et en vertu de laquelle, entre autres articles, les vins allemands ne peuvent entrer en France que s'ils sont accompagnés d'un certificat d'origine. »

« Si ce certificat manque, les vins sont repoussés à la frontière. Cette clause équivaut à une interdiction d'importation. La mesure concorde avec l'obligation du passeport imposée par l'Allemagne et peut-être considérée comme mesure de représailles. »

« Aujourd'hui, déjà, elle paralyse complètement l'exportation, déjà relativement petite, des vins allemands. C'est ainsi qu'à chaque instant une nouvelle branche de l'industrie subit les conséquences des mesures prohibitives. »

On demande aux vins allemands entrant en France un certificat d'origine, et cette demande si naturelle équivaut à une interdiction d'exportation !

Que penser de cet aveu, sinon que les importateurs de vins allemands en France sont fort embarrassés pour montrer l'acte de naissance de leurs articles ?

Conclusion forcée : les vins que les Allemands nous envoient sont, comme le reste, honteusement falsifiés, et n'ont de vin que le nom.

#### MILDEW

**Symptômes.** — La première manifestation extérieure de la maladie a lieu sur la face inférieure de la feuille ; ce sont des taches blanchâtres, semblables à du sucre en poudre qui s'y serait déposé.

Ce dépôt s'enlève facilement au toucher ; il est occasionné par les spores ou graines d'été du mildew.

Sur la surface supérieure de la feuille immédiatement au-dessus de la tache de dessous, le tissu se décolore — on dirait une tache d'huile — puis devient jaune, brun, presque noir, se dessèche enfin.

Il ne faut pas confondre les taches blanches ou rousses de l'erineum avec celles du mildew. Les premiers ont, au-dessus d'elles, un relief de la feuille très saillant et la poussière blanche de l'erineum ne s'enlève pas au toucher.

**Germination.** — Il faut environ 25 degrés de chaleur joints à une certaine humidité pour que la germination des spores du mildew ait lieu. Diverses causes atmosphériques peuvent influencer sur la marche de la maladie, soit en la développant, soit en l'enrayant. Des alternatives de chaleur et d'humidité survenant au mois de juillet sont de nature à favoriser la germination. C'est donc vers le 1<sup>er</sup> juillet que le premier traitement doit être fait, car il en est de ce mal comme de tous les autres : mieux vaut prévenir que guérir.

**Traitement.** — Je conseille l'emploi de la bouillie bordelaise dont voici le dosage :

Eau..... 400 litres  
Sulfate de cuivre... 4 k. 500  
Chaux grasse en pierres..... 0 k. 500

Les expériences faites par MM. Millardet, Goyon, David, et divers autres viticulteurs, permettent d'affirmer que ce dosage réduit est au moins aussi efficace que l'ancien et plus adhérent.

**Préparation.** — Il faut faire dissoudre le sulfate de cuivre et la chaux séparément et ne faire le mélange qu'au moment de l'emploi, en versant le lait de chaux lentement sur la solution de sulfate de cuivre.

**Aspersions.** — Les instruments qui divisent le mieux le mélange et le projettent fortement de haut en bas, en gouttelettes nombreuses et fines, sont préférables à ceux

qui donnent des gouttes larges et clairsemées. La bouillie doit recouvrir le feuillage comme le ferait une pluie fine et serrée.

Nombre d'appareils remplissent ces conditions essentielles.

**Quantité à employer.** — La quantité de bouillie à employer par hectare varie naturellement selon l'état plus ou moins avancé du feuillage. Dans la Gironde, on compte : pour le premier traitement, qui se fait en juin, 300 litres par hectare, et environ 400 litres pour le deuxième traitement et autant pour le troisième traitement.

Il vaut mieux traiter quatre fois que deux seulement, car, en admettant qu'on ait fait une application inutile, le coût de ce traitement est infime en présence de la perte qu'on éprouverait par une invasion subite de la maladie, sans parler des funestes conséquences qui se reportent sur la végétation de l'année suivante, donnant des bois maigres mal voûtés et peu propres à la fructification.

Pour avoir combattu à moitié la maladie, que de personnes auraient eu des déceptions en 1887, si nous n'avions pas eu un été aussi sec !

Les traitements s'imposent en 1888 plus que jamais, et alors même que la maladie ne se montrerait pas, il faut effectuer trois traitements :

Le premier à la fin de juin ;

Le deuxième à la fin de juillet ;

Le troisième vers le 1<sup>er</sup> septembre.

Le plus petit propriétaire ne doit pas négliger de traiter préventivement le mildew, car un seul vignoble non traité, aussi petit qu'il soit, est une cause d'infection pour toute une commune. Sur des vignes non traitées, la funeste cryptogame croit à son aise, et ses graines, emportées au moindre souffle, vont germer un peu partout.

Les frais insignifiants du traitement préventif du mildew doivent être considérés comme une légère prime d'assurances payée en prévision de pertes énormes.

UN ABONNE.

#### BULLETIN FINANCIER.

Paris, 27 juin.

L'attitude du marché est hésitante : le 3 0/0 termine à 82.52 ; le 4 1/2 0/0 à 106.15.

L'action du Crédit Foncier se négocie à 1,459. Les obligations foncières et communales ont un bon courant de demandes au comptant et à terme. Les capitalistes bien avisés s'empressent de mettre en portefeuille des titres susceptibles sous peu d'une plus-value importante. L'importance de cette prime est donnée par l'écart qui sépare encore les cours actuels du cours de 500.

La Société Générale est calme à 455. La Société des Dépôts et Comptes courants se fixe à 600.

La Banque d'Escompte est demandée à 468.75.

Le premier tirage des obligations émises le 18 avril dernier par la Société des Immeubles de France sous le patronage du Crédit Foncier de France aura lieu le 10 juillet prochain. Tous les titres portés seront remboursés à 1,000 francs, soit avec une prime de 615 fr. sur le cours actuel de 385. Les preneurs à ce cours sont donc certains de réaliser avant peu un gros bénéfice.

L'action de Panama s'inscrit à 300. Les nouvelles de l'émission sont excellentes. La répartition ne se fera que du 1<sup>er</sup> au 5 juillet. Les souscripteurs ont montré un empressement qu'il était facile de prévoir étant donnés les avantages qui leur étaient offerts. La compagnie aura de ce chef un nouveau succès.

L'action des Métaux se maintient à 822.50.

Le Comptoir d'Escompte s'inscrit à 1,042.50.

La Foncière-Vie escompte à l'assuré mixte les résultats éventuels de la participation aux bénéfices en lui faisant remise, suivant la durée de l'opération, d'un certain nombre de primes. Exemple : un assuré de 30 ans pour un capital de 10,000 francs payable dans 25 ans (prime 396 fr.) aura droit à une bonification de 5 primes, ce qui réduira ses versements à 7,920 fr.

Le marché des actions de nos chemins de fer présente peu de variations. Les diverses obligations sont très soutenues.

#### Depuis 42 ans

Sto-Marie-d'Alloix (Isère), le 13 juin 1887. — Depuis douze ans, je souffrais d'un rhumatisme ambulatoire qui se portait surtout dans le bas-ventre ; depuis que j'ai pris vos bonnes Pilules Suisses à 1 fr. 50 la boîte, je me porte à merveille. (Signature légalisée.) J. Rolland.

L'ÉPICERIE CENTRALE, 28 et 30, rue Saint-Jean, prévient ses nombreux clients qu'elle délivre, au prix de 4 fr. 50 (45 degrés), 4 fr. 75 (47 degrés) et 2 fr. (50 degrés) le litre, verre compris, des *Eaux-de-Vie blanches* de première qualité pour la conservation des fruits et la préparation des liqueurs.

MAISON G. DOUBNEL. — P. ANDRIEUX, succ.

## Dernières Nouvelles

Service spécial de l'ECHO SAUMUROIS

Paris, 28 juin, 12 h. 50 soir.

M. le ministre de la guerre a fourni au conseil de cabinet tenu ce matin les renseignements intéressants la fabrication journalière des fusils Lebel, qui, depuis six mois, a augmenté de 40 fr. 0/0.

Des mesures viennent d'être prises afin que la progression s'accroisse pendant le deuxième semestre de 1888.

Dans le même conseil de cabinet, il a été décidé de refuser la démission de M. Delaporte, sous-secrétaire d'Etat aux colonies.

### Théâtre de Saumur

Tournée BRASSEUR, directeur du théâtre des Nouveautés de Paris

LUNDI 2 Juillet 1888,

UNE SEULE REPRÉSENTATION EXTRAORDINAIRE

Donnée par

M. BRASSEUR

Du théâtre des Nouveautés et du théâtre du Palais-Royal de Paris

M. Albert BRASSEUR fils

Jeune premier comique du théâtre des Nouveautés de Paris

M<sup>lle</sup> JULIETTE DARCOURT, M<sup>lle</sup> BLANCHE MARIE, du théâtre des Nouveautés ; M<sup>lle</sup> LAURENT, MARCELLE, etc. ; MM. LAURET, MARQUETTI, DUBOIS, DURIOL, SCHEY, etc.

## ADAM ET ÈVE

Pièce en 3 actes, de MM. Ernest Blum et Raoul Toché, musique de G. SERPETTE.

M. BRASSEUR jouera le rôle de Satan qu'il a créé et joué plus de 200 fois au théâtre des Nouveautés de Paris ;

M. Albert BRASSEUR jouera le rôle d'Adam qu'il a créé.

### LE BRÉSILIEN

Comédie en 1 acte, de MM. Henri Moilhac et Ludovic Halévy, de l'Académie française, musique de J. OFFENBACH.

M. BRASSEUR jouera le rôle du Brésilien qu'il a joué et créé au Palais-Royal.

M. Albert BRASSEUR jouera le rôle de Blancpar-tout qu'il a joué à Paris.

La Ronde du Brésilien, musique d'Offenbach, chantée par MM. Brasseur et Albert Brasseur.

**LES FRÈRES MAHON** médecins spéciaux, « obtiennent mille guérisons par an dans les hôpitaux. » Maladies de la peau et du cuir chevelu, teignes, dartres, chute des cheveux, etc. Le docteur Mahon, chargé pendant trente ans de traiter à l'hôpital d'Angers, consulte le dernier dimanche de chaque mois à Angers, de 1 à 4 heures, à l'hôtel d'Anjou. Dépôt des Pommades MAHON à Saumur, à la pharmacie GARLIN. — Paris, rue Rivoli, 30.

### CHALEURS RICOLES

Alcool de Menthe de (le seul véritable) contre les moindres maux, maux d'estomac, de nerfs, de cœur, de tête et calmant instantanément la soif. Excellent aussi pour la toilette et les dents. 46 récomp. dont 25 méd. d'or. Fab. à Lyon. C. d'Herbouville, 9. Dépôts partout. Exiger le nom DE RICOLES.

### LA JEUNE MÈRE

Fondé en 1874 par le D<sup>r</sup> Brochard  
6 francs par an. — Bureaux : 8, place de l'Odéon, Paris.

Cet utile journal apprend aux mères à élever leurs enfants. Avec les précieux enseignements qu'il contient sur l'allaitement maternel, l'emploi du biberon, l'alimentation, la dentition, le sevrage, la vaccination, l'hygiène, les maladies de l'enfance et de la maternité, la mère n'est jamais embarrassée et peut toujours attendre l'arrivée du médecin. De gracieuses nouvelles, constamment morales et attrayantes, font de cette publication le complément obligé de tous les journaux que reçoivent les jeunes femmes.

On s'abonne sans frais, à Saumur, aux bureaux de l'Echo Saumurois, 4, place du Marché-Noir.

PAUL GODRT, propriétaire-gérant.

Etude de M. GUÉRET, notaire à Brain-sur-Alloues.

**VENTE MOBILIÈRE**

Le DIMANCHE 1<sup>er</sup> juillet 1888, à 1 heure de l'après-midi, il sera procédé à la vente de divers objets mobiliers appartenant à M. GUYON, charbon et marchand à Brain.

On vendra :

Deux lits garnis, couvertures, matelas, couvertures, deux armoires, tables, buffets, chaises, linge de lit et de table, vaisselle, poterie, lainages, outils de charbon et de forgeron tels que : soufflet, enclume, établis, scies, bois de travail, planches, moyeux et quantité d'autres bons objets.

On paiera comptant, plus 10 0/0. S'adresser, pour tous renseignements, à M. GUÉRET, notaire à Brain.

Etude de M. PAUL PROUX, commissaire-priseur de l'arrondissement de Saumur.

**VENTE**  
Aux enchères publiques

Par suite de liquidation de Société

Le MERCREDI 4 juillet 1888, à 1 heure du soir, à Saumur, dans un magasin situé rue des Boires,

Il sera vendu :

Un bel alambic presque neuf, contenant trois hectolitres avec tous ses accessoires, cabane servant de bureau, six foudres, trente demi-muids, futailles de différentes grandeurs, esca-beaux, hacquet ;

Vingt-cinq hectolitres d'eau-de-vie pure de raisins, par quantité de vingt-cinq litres au moins.

Au comptant, plus 10 0/0.

Etude de M. GAUTIER, notaire à Saumur.

**A VENDRE**

A L'AMIABLE

**UNE MAISON**

SITUÉE A SAUMUR

Rue du Portail-Louis, n° 9.

S'adresser, pour traiter, à M<sup>lle</sup> Rosalie CHOLLIER, ou au notaire.

**CIDRES**

Mayenne, Bretagne et Normandie

M. ROUSSEAU prévient sa nombreuse clientèle qu'il reçoit des cidres et poirés de première qualité. Livraison par barrique et petit fût à domicile. Rue Nationale, 11. Prix très avantageux.

**A CÉDER**  
**BONNE ÉPICERIE**

Près Saumur.

S'adresser chez M. COURTET, rue Daillé.

**ON DEMANDE**  
**Des Ouvrières Mécaniciennes**  
POUR LINGERIE MILITAIRE

S'adresser maison BOURGUIGNON, rue Saint-Nicolas, n° 33.

**CHANGEMENT DE DOMICILE**

M. CHATELAIS a l'honneur de prévenir sa clientèle que, depuis le 24 juin dernier, son établissement de camionnage a été transféré

Rue Beaurepaire, n° 3.

UN JEUNE HOMME demande une place dans un bureau ou dans une administration.

S'adresser au bureau du journal.

**A VENDRE**

8 Wagons à bascule ;  
500 mètres de rail Decauville, voie de 40 centimètres,

S'adresser à M. ACKERMAN, à Saint-Hilaire Saint-Florent.

**LE JARDIN**

Journal d'Horticulture générale PUBLIÉ PAR

La Maison GODEFROY-LEBEUF, à Argenteuil (Seine-et-Oise),

Avec la collaboration de M. le marquis DE CHERVILLE, de M. Ch. DE FRANCIOSI, président de la Société d'Horticulture du Nord ; de MM. Ch. BALTET, BERGMAN, CHATENAY, CORREYON, etc., etc.

Abonnements : 1 an, 12 fr. ; 6 mois, 7 francs.

**Couronnes Funéraires en tous Genres**  
**SPÉCIALITÉ DE BIJOUTERIE POUR DEUIL**

ANCIENNE MAISON COPIT

**COCHET-CHAILLOUX**

Successeur

20, rue du Portail-Louis, — SAUMUR

Fleurs Artificielles et Plantes d'Appartement  
Statuettes, Christs, Bénitiers, Scapulaires, Imagerie,  
Chapelets, Croix et Médailles, Yeux en émail, Maroquinerie, etc.

ASSORTIMENT DE PERLES EN TOUS GENRES

Articles spéciaux pour MM. les Ecclésiastiques.

**UN GRAND SUCCÈS**

Nos lecteurs connaissent sans aucun doute le grand succès obtenu par la Revue des Journaux et des Livres, la publication la plus curieuse et la plus intéressante de notre époque. Ce journal reproduit en effet, chaque dimanche, ce qui a paru de plus remarquable dans les journaux et livres de la semaine : Articles à sensation, Nouvelles, Contes, Chroniques, Actualités, Curiosités scientifiques, Connaissances utiles, Joyeux devis, Nouvelles à la main, Petites notes, etc. Pas de politique.

La collection des trois premières années de la Revue des Journaux contient plus de MILLE Nouvelles littéraires et Contes variés signés des plus grands écrivains : elle donne un nombre considérable de renseignements utiles dans les Lettres, les Sciences et les Arts ; c'est, en un mot, un résumé de la production intellectuelle des trois dernières années. Elle contient, en outre, les romans complets suivants : SAPHO, par Alphonse Daudet ; CINQUANTE POUR CENT, par Henri Rochefort ; LES AVENTURES PRODIGIEUSES DE TARTARIN DE TARASCON, par Alphonse Daudet ; NELLA, par Martial-Moulin ; la MORTE, d'Octave Feuillet. La quatrième année a commencé, le 1<sup>er</sup> Novembre 1887, avec la publication, comme feuilleton, de L'ABBÉ CONSTANTIN, par Ludovic Halévy.

La Revue des Journaux et des Livres donne de nombreuses primes (livres ou bijoux). Chaque collection, solidement reliée en toile rouge, avec titres dorés, coûte 14 francs. L'abonnement : Trois mois, 4 fr. ; six mois, 7 fr. ; un an, 12 fr.

Adresser les lettres et mandats à M. G. NOBLET, Administrateur, 13, rue Cujas, Paris.

**VENTE ET LOCATION DE PIANOS**

**HENRI EICHE**

Représentant de la maison GAVEAU  
8, rue Saint-Jean, Saumur.

M. HENRI EICHE a l'honneur d'informer sa clientèle qu'elle trouvera dans ses Magasins les pianos des Facteurs les plus en renom, au même prix qu'à Paris (transport compris). Locations, échanges, accords, réparations, musique et partitions aux conditions les plus avantageuses.

M. POIRIER, Négociant en vins au Chapeau, près Saumur, avertit ses clients qui ont acheté du vin à MM. Poirier et Marseille avant le 15 avril 1888 de payer toute somme arriérée entre les mains de M. Ludovic Proust, expert-comptable, rue Dacier, n° 43, à Saumur, nommé, par jugement du Tribunal de Commerce de Saumur, en date du 11 juin, sequestre judiciaire, avec mission de faire rentrer toutes les sommes dues à MM. Poirier et Marseille. Tout paiement fait à un autre que M. Proust sera nul.

**GARE DE SAUMUR**

**LIGNE D'ORLÉANS**

STATIONS	NANTES — ANGERS — SAUMUR		SAUMUR — TOURS		TOURS — PARIS	
	Dir. mixte	Omn. mixte	Expr. matin	Omn. mixte	Omn. mixte	Expr. soir
Nantes . . . . .	11 55	soir	6 10	8 40	12 07	3 10
Angers . . . . .	2 19	soir	8 44	11 19	2 57	5 35
La Méritré . . . . .	2 52	soir	9 09	11 58	3 42	6 16
Les Rosiers . . . . .	»	soir	9 17	12 07	3 52	6 25
St-Clément . . . . .	»	soir	9 26	12 14	3 59	6 32
St-Martin . . . . .	»	soir	9 33	12 21	4 07	6 39
Saumur (a) . . . . .	3 22	soir	9 33	12 24	4 20	6 52
— (dép.) . . . . .	3 27	soir	9 37	12 28	4 21	7 00
Varennes . . . . .	»	soir	9 48	12 51	4 45	7 13
Port-Boulet . . . . .	3 52	soir	9 57	1 03	5 01	7 29
Langeais . . . . .	4 26	soir	10 19	1 40	5 46	8 08
Tours . . . . .	5 05	soir	11 05	2 23	6 35	8 51
Paris . . . . .	10 39	soir	3 06	8	2 35	4 01

**PARIS — TOURS — SAUMUR — ANGERS — NANTES**

STATIONS	PARIS — TOURS		SAUMUR — ANGERS		ANGERS — NANTES	
	Expr. soir	Omn. mixte	Omn. mixte	Expr. matin	Omn. mixte	Expr. soir
Paris . . . . .	8 35	soir	9 44	11 25	12 43	10 40
Tours . . . . .	1 23	soir	5	7 15	11 35	2 03
Langeais . . . . .	2 13	soir	5 43	8	12 13	2 49
Port-Boulet . . . . .	2 38	soir	6 20	8 39	12 46	3 09
Varennes . . . . .	»	soir	6 32	8 51	12 57	»
Saumur (a) . . . . .	2 57	soir	6 45	9 04	1 08	3 24
— (dép.) . . . . .	3 03	soir	6 52	9 12	1 13	3 29
St-Martin . . . . .	»	soir	7 06	9 26	1 25	»
St-Clément . . . . .	»	soir	7 13	9 33	1 31	»
Les Rosiers . . . . .	»	soir	7 21	9 41	1 38	»
La Méritré . . . . .	3 28	soir	7 32	9 52	1 48	3 52
Angers . . . . .	3 57	soir	8 21	10 41	2 30	4 17
Nantes . . . . .	5 55	soir	1 51	5 38	6 04	11 06

**SAUMUR — LA FLÈCHE**

STATIONS	SAUMUR		LA FLÈCHE	
	matin	soir	matin	soir
Saumur . . . . .	5 30	1 18	7 20	La Flèche . . . . .
Vivry . . . . .	5 43	1 37	7 33	Clefs . . . . .
Longué . . . . .	5 58	1 58	7 48	Baugé . . . . .
Jumelles . . . . .	6 08	2 20	8 01	Jumelles . . . . .
Baugé . . . . .	6 23	2 46	8 19	Longué . . . . .
Clefs . . . . .	6 40	3 14	8 38	Vivry . . . . .
La Flèche . . . . .	6 54	3 32	8 52	Saumur . . . . .

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

**COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 27 JUILLET.**

Valeurs au comptant			Valeurs au comptant			Valeurs au comptant			Valeurs au comptant		
	Clôture préc.	Dernier cours.		Clôture préc.	Dernier cours.		Clôture préc.	Dernier cours.		Clôture préc.	Dernier cours.
3 % . . . . .	82 75	82 35	Est . . . . .	778 75	777 50	<b>OBLIGATIONS.</b>			Gaz parisien . . . . .	534 50	535
3 % amortissable . . . . .	86 25	85 90	Paris-Lyon-Méditerranée . . . . .	1248 75	1246 25	Ville de Paris, oblig. 1855-1860	530	530	Est . . . . .	389	387 50
3 % (nouveau) . . . . .	—	—	Midi . . . . .	1175	1177 50	— 1865, 4 % . . . . .	523	522	Midi . . . . .	403 50	402
4 1/2 % (nouveau) . . . . .	105 95	106	Nord . . . . .	1571 25	1575	— 1871, 3 % . . . . .	411	411	Nord . . . . .	410 50	410 50
Obligations du Trésor . . . . .	513	512	Orléans . . . . .	1325	1310	— 1875, 4 % . . . . .	401	401	Orléans . . . . .	407	408
Banque de France . . . . .	3490	3498 25	Ouest . . . . .	890	895	Bons de liquid. Ville de Paris	517 50	518 50	Ouest . . . . .	406	405
Société Générale . . . . .	435	435	Compagnie parisienne du Gaz	1328 75	1333	Obligations communales 1879	475	476	Paris-Lyon-Méditerranée . . . . .	402 75	402 25
Comptoir d'escompte . . . . .	1045	1045	Canal de Suez . . . . .	2170	2157 50	Obligat. foncières 1879 3 % . . . . .	480	481	Paris-Bourbonnais . . . . .	403	400
Crédit Lyonnais . . . . .	590	570	C. gén. Transatlantique . . . . .	541 25	541 25	Obligat. foncières 1 83 3 % . . . . .	390	390	Canal de Suez . . . . .	598	599 50
Crédit Foncier, act. 500 fr. . . . .	1450	1445	Russe 5 0/0 1870 . . . . .	97	97 40			Panama 6 0/0 . . . . .	380	374	
Crédit mobilier . . . . .	520	320									
Canal Intér.-Panama . . . . .	322 50	285									



**Coffre-Fort Incombustible et Incrochetable**  
DE  
**B. HAFFNER AÎNÉ, DE PARIS**

Fournisseur des Chemins de fer de l'État, du Ministère des Postes et Télégraphes, des principales Banques et Administrations. — Médaille à toutes les Expositions.

Coffres tout fer à doubles parois. — Matières réfractaires. — Combinaisons invisibles.

Seul dépôt à Saumur et pour le département de Maine-et-Loire :

Imprimerie **PAUL GODET**, Saumur, 4, place du Marché-Noir.

En dehors du dépôt, un album en chrome-lithographie est à la disposition des personnes qui voudront se rendre compte du choix, de la variété et de la beauté des Coffres de la Maison HAFFNER.

Vu par nous, Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet.

Hôtel-de-Ville de Saumur

188

EN MAIRIE

Certifié par l'imprimeur sousigné.

